



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1440

Approbation d'une convention-cadre de partenariat pédagogique et scientifique et de son avenant n° 1 entre la Ville de Lyon-Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'Etablissement public de coopération culturelle/Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBA)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1440 - APPROBATION D'UNE CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE ET DE SON AVENANT N° 1 ENTRE LA VILLE DE LYON-MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE/ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE LYON (ENSBA) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le musée de l'imprimerie et de la communication graphique de Lyon (MICG) par son objet de recherche, sa programmation annuelle d'expositions et ses collections permanentes, a pour vocation de travailler avec l'école nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBA).

Le musée considère les étudiants de l'ENSBA comme un public prioritaire.

A ce titre, le musée a souhaité développer des projets autour de ses collections susceptibles de sensibiliser les élèves au patrimoine et à des pratiques patrimoniales liés au graphisme et à l'imprimerie, mais aussi autour de ses projets d'exposition, afin de faire participer des étudiants à des projets concrets de scénographie, ce qui entre directement en résonance avec les parcours généraux et les spécialités enseignées à l'ENSBA.

En 2015, la mise en place d'une convention de partenariat entre l'ENSBA et le MICG a permis de concrétiser des projets pédagogiques et scientifiques fructueux pour les deux établissements en termes d'échanges et de découvertes.

Les deux partenaires souhaitent à présent poursuivre et dynamiser cette collaboration à travers une nouvelle convention-cadre de partenariat.

Ce partenariat sera porté par les équipes scientifiques du MICG et par des enseignants de l'ENSBA (en particulier les options design d'espace et design graphique de l'école), dans le cadre de projets pédagogiques concertés à partir des thèmes retenus (l'histoire des techniques et la compréhension de leurs incidences sur les formes produites, l'histoire de l'écriture et de la typographie, la culture graphique et typographique,...).

Le projet pédagogique et scientifique sera concrétisé par :

- une visite guidée annuelle du musée pour les étudiants pour laquelle la gratuité sera accordée à l'ENSBA ;
- la possibilité pour les équipes scientifiques et administratives du MICG de venir présenter aux étudiants et/ou aux enseignants de l'ENSBA leurs projets en cours et à venir en début d'année scolaire ;
- la mise en place d'un ou plusieurs projets entre le MICG et l'ENSBA (publications, participations à des expositions du musée des interventions/conférences à l'ENSBA ou au sein du MICG, des restitutions ...)

- éventuellement, l'intervention d'un personnel scientifique du MICG pour une journée d'étude à l'ENSBA lorsque la thématique mise en avant correspond au champ d'expertise du MICG.

Chaque projet impliquant un enseignant de l'ENSBA et ses élèves sur un travail à long terme en relation avec la programmation du MICG donnera lieu à un avenant de la convention-cadre de partenariat afin de préciser le contenu, le calendrier et les moyens du projet.

En 2022, un projet est prévu dans le cadre de l'exposition *Bijou/ Bijoux* que le musée consacre à la joaillerie.

La maison Riondet, gemmologue, expert en bijou ancien et rare, a proposé au musée de réaliser cette exposition, à partir de la présentation d'une cinquantaine d'ouvrages rares et précieux de sa bibliothèque.

Le musée a choisi de compléter cette sélection proposée par la maison Riondet avec plusieurs séries d'images et d'œuvres contemporaines, pour dialoguer avec les ouvrages et sur les relations que la société, la littérature, le design, les arts et le graphisme peuvent entretenir avec la joaillerie. L'artiste Camille Boileau, qui était en résidence *La Fabrique* au musée en 2021, présentera le travail issu de cette résidence au sein de cette exposition.

Le MICG, Camille Boileau et un professeur de l'ENSBA, ont développé un projet de collaboration avec des étudiants de troisième année en design d'espace.

Ce projet s'articule autour de la création du mobilier scénographique des œuvres de l'artiste au sein des espaces consacrés à l'exposition *Bijou/Bijoux*.

L'avenant N° 1 à la convention cadre a pour objet de fixer les conditions et les modalités du projet de réalisation de ce mobilier scénographique.

Vu ladite convention-cadre de partenariat ;

Vu l'avenant N° 1 ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention-cadre de partenariat pédagogique et scientifique susvisée, établie entre la Ville de Lyon/musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'école nationale supérieure des beaux-arts de Lyon est approuvée.

- 2- L'avenant N° 1 à la convention-cadre de partenariat pédagogique et scientifique susvisé, établie entre la Ville de Lyon/musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'école nationale supérieure des beaux-arts de Lyon est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les exécuter.
- 4- La gratuité d'accès au musée de l'imprimerie et de la communication graphique des étudiants de l'ENSBA, participant à ce partenariat pédagogique et scientifique est approuvée.
- 5- La dépense sera prélevée sur le budget 2022 du musée de l'imprimerie et de la communication graphique, code service 31704, programme : EXPOMH
opération : BIJOUX nature : 611 ; ligne de crédit : 116302

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET